

Rapport sur la situation de Développement Durable Saint-Étienne, une ville verte

Conseil municipal – lundi 21 octobre 2011

En application la loi Grenelle 2 et du décret du 17 juin 2011, la Ville de Saint-Étienne présente pour la première fois un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement au débat budgétaire. Ce rapport, obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, sera également présenté par l'Agglomération en Conseil communautaire du 14 décembre 2011.

La Ville a ainsi souhaité se saisir de cette opportunité règlementaire pour présenter de manière synthétique et consolidée l'ensemble des actions conduites au titre du développement durable depuis 2008.

Ce rapport, élaboré sous forme d'annexe à la délibération, prend en compte les cinq finalités du développement durable, mentionnées au Code de l'environnement depuis la loi Grenelle 2 :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Saint-Étienne se met en évidence par une impulsion très forte en faveur de la mise en oeuvre concrète, dans les faits du développement durable

- L'amélioration du patrimoine bâti
 - 40 diagnostics énergétiques réalisés
- 5 installations solaires thermiques posées
- Le tri des déchets internes
- L'incitation à la mobilité douce, par le PDA
 - 277 agents en 2009; 442 en 2010
- La politique d'achats responsables
- La gestion des ressources humaines (déprécarisation)
- La sensibilisation des agents municipaux (P.D.A.)
- La lutte contre le changement climatique
- Le développement des énergies renouvelables (ENR) Chaufferies – bois; turbinage sur les barrages; méthanisation des boues sur la station Furania; étude éolien...
- L'accompagnement à l'éco-mobilité
Cœur de Ville (plateau piéton); VéliVert, parking-relais, pistes cyclables,...
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La gestion des espaces verts, parcs et jardins
Zéro pesticides; Année des jardins en 2010; Voie verte..
- La préservation de la ressource en eau et des forêts et de potabilité de l'eau
Station Furania ; Projet européen SEMEAU; Économies d'eau...
- La sensibilisation du jeune public (écocitoyenneté, années thématiques)
- Le développement des éco-quartiers : Desjoyaux; Manufacture Plaine-Achille
- La réduction de la précarité énergétique des logements
- La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables (SCOT)
- L'introduction du bio (60%) et circuits courts (40%) dans les cantines scolaires

Partie II : la Ville a mis en avant ses actions en matière d'économies d'énergies sur les bâtiments, la mise en place du PDA pour favoriser l'usage des transports en commun des agents, ou encore l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics.

Partie III :

Ainsi ce premier rapport contribuera à l'information des élus et du grand public sur les projets de la municipalité ; cela nous permettra de mobiliser également les citoyens dans notre démarche. Il sera actualisé chaque année lors des débats d'orientations budgétaires au regard des nouvelles actions conduites.

Il constitue également une occasion de faire connaître au niveau national nos engagements en faveur de la Stratégie de la France en matière de développement durable. Nous avons depuis trois ans présenté notre candidature à différents appels à projets : après avoir obtenu les Œufs d'Or pour l'intégration de produits bio et locaux dans les cantines scolaires en 2010 ; nous venons de d'obtenir le **prix Territoria d'or** pour le projet de **renovation des écoles** avec la participation des enfants et intégration du design. Nous espérons voir notre projet de Manufacture Plaine Achile récompensé par le label « **éco-quartier** » du Ministère de l'Ecologie. Enfin nous espérons recevoir très prochainement un **Ruban du Développement Durable** pour l'ensemble de notre démarche, qui comporte une certaine originalité grâce à la mutualisation des services avec l'Agglomération.

**Cabinet de Maurice Vincent,
Sénateur-Maire de Saint-Étienne**

Service Presse : 04 77 48 74 22
Jean-Luc Rigaux : 06 03 88 69 45
Domitille Jubert : 06 35 33 85 98